DELIBERATION SUR LE COMPTE ADMINISTRATIF 2022

VOTES Séance ordinaire du vendredi 10 mars 2023 Pour: 8 Nombre de membres en exercice 11 Contre: Nombre de membres présents 8 Nombre de suffrages exprimés 8 Abstention(s)

Folio: 415 n° 2023-02-04

Date de convocation: jeudi 2 mars 2023

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de M. Sylvain COUDERT délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2022 dressé par Mme Nathalie LE GALL aprés s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1. Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés						
Opérations exercice	101 784.79	101 784.79	101 784.79	101 784.79	203 569.58	203 569.58
Total	101 784.79	101 784.79	101 784.79	101 784.79	203 569.58	203 569.58
Résultat de clôture						
Restes à réaliser						
Total cumulé						
Résultat définitif						

- 2. Constate, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fond de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.
- 3. Reconnait la sincérité des restes à réaliser.
- 4. Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Ont signé au registre des délibérations les membres présents et représentés :

COURTET Elodie, FERLANDA Claude, OLLIER Marcel, PRADEL Maryvonne, DEVEDEUX Jean-Paul, LEPEITRE Laurence, GOURGEONNET Géraldine, COUDERT SYLVAIN



Certifié exécutoire par le Maire, compte tenu de la transmission en sous préfecture, le 21 03 2023 et de la publication, le 21/03/2023 A MONESTIER-MERLINES IE 21/03/2023

> Le Maire Nathalie LE GALL

RF SOUS-PREFECTURE D'USSEL (CORREZE)

Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 21/03/2023 019-211914106-20230310-2023_02_04-DE